

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Dénomination sociale : A.T.C INGENIERIE

Forme : SASU

Capital social : 3 500 €

Siège social actuel :

83 Rue Romain Rolland

93260 LILAS

R.C.S : 801 941 063 RCS BOBIGNY

Le 01/12/2025, à 10h00, **M.TOUATI Kamal**, Associé Unique de la société susnommée, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION : Transfert du siège social

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société à compter du **01/12/2025**.

- **Ancien siège :** 83 Rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS
- **Nouveau siège :** 18 Rue Berthelot, 94200 IVRY SUR SEINE

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de **CRÉTEIL**, et d'une radiation auprès du Greffe de BOBIGNY.

DEUXIÈME DÉCISION : Modification des statuts

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit : *"Le siège social est fixé au : 18 Rue Berthelot à Ivry-sur-Seine, 94200"*

TROISIÈME DÉCISION : Suppression du nom commercial

L'Associé Unique décide de supprimer le nom commercial **DIAGEXPRESS** à compter de ce jour. La société n'utilisera désormais que sa dénomination sociale officielle.

QUATRIÈME DÉCISION : Modification des statuts

En conséquence des décisions précédentes, les articles 3 et 4 des statuts sont modifiés pour refléter la nouvelle adresse et la suppression du nom commercial.

CINQUIÈME DÉCISION : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt au Greffe.

Fait à LES LILAS, le 01/12/2025

L'Associé Unique

